

	APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS “Favoriser la résilience de l’entreprise par la RSE - Référencement de labels et d’offres d’accompagnement RSE”
PROCEDURE DE TRAITEMENT ET DE CONSERVATION DES DONNEES TRANSMISES DANS LE CADRE DES CANDIDATURES	

1. Confidentialité et secret des affaires

Les documents, informations et données transmis par les organismes candidats dans le cadre du présent Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) sont réputés **confidentiels** et susceptibles de relever du **secret** en matière commerciale et industrielle, lequel comprend le secret des procédés, des informations économiques et financières et des stratégies commerciales ou industrielles d’entreprises, associations ou établissements publics. Dans ce cadre, **ces documents ne sont transmis, dans leur intégralité, qu’aux personnes intéressées.**

À ce titre :

- La Région Nouvelle-Aquitaine s’engage à en assurer la confidentialité et à ne pas les divulguer à des tiers non autorisés.
- Les informations ne seront utilisées qu’aux fins exclusives d’analyse, d’instruction et d’évaluation des candidatures.
- Aucun document transmis ne pourra être utilisé pour un autre projet, une autre sélection, une communication publique ou interne, sauf accord écrit du candidat.
- Les membres du comité d’instruction, du comité de pilotage et tout agent y ayant accès sont soumis à une obligation de confidentialité en conformité avec le devoir de secret professionnel incombant aux agents de la fonction publique.

2. Personnes habilitées à accéder aux dossiers

L’accès aux dossiers de candidature est strictement limité aux personnes suivantes :

- Les agents du service instructeur à la Direction de la performance industrielle.
- Les membres du comité d’instruction transversal (NEO TERRA, Direction Environnement, Direction ESS, Direction Agriculture, DIFA).
- Les membres du comité de pilotage, y compris les élus régionaux lorsqu’ils siègent dans ce cadre.

Aucun prestataire externe n’intervient en tant que sous-traitant dans le cadre de l’instruction.

3. Mesures de sécurité et modalités de conservation

La Région Nouvelle-Aquitaine met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles suivantes :

- Stockage exclusivement sur les serveurs sécurisés de la Région (Placido) ;
- Accès restreints et journalisés ;
- Absence de stockage pérenne sur des clouds externes (OneDrive/Teams utilisés uniquement pour l'échange temporaire) ;
- Transmission sécurisée via l'outil interne EGF ;
- Effacement systématique des copies de travail ;
- Sécurisation des locaux et armoires fermées pour les éventuels dossiers papier.

4. Durées de conservation des dossiers

Les durées de conservation sont les suivantes :

- **Dossiers sélectionnés** : conservation administrative pendant *10 ans* puis versement aux archives.
- **Dossiers non sélectionnés** : conservation administrative pendant *5 ans* puis destruction.

5. Communication à des tiers

Les documents ne pourront être communiqués :

- ni à des tiers,
- ni à d'autres services que ceux explicitement mentionnés,
- ni publiés ou réutilisés,

sauf obligation légale ou réglementaire, ou accord explicite de l'organisme candidat.

6. Protection des données personnelles (RGPD)

Dans le cadre de l'AMI, certaines données personnelles sont collectées : nom, prénom, coordonnées des contacts, informations professionnelles, ainsi que les éléments nécessaires à l'analyse des dossiers.

Le traitement repose sur la mission d'intérêt public.

Les données :

- sont traitées exclusivement pour l'instruction des dossiers de candidature ;
- ne font l'objet d'aucun transfert hors UE ;
- ne sont transmises à aucun sous-traitant ;
- bénéficient des mesures de sécurité de la DSI de la Région Nouvelle Aquitaine.

Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, rectification, limitation et opposition, qu'elles peuvent exercer auprès de la DPO de la Région – dpo@nouvelle-aquitaine.fr